



Information sur la présenption d'innocence

Par **dalia77**, le **25/04/2017** à **20:22**

Bonjour, rnJe souhaiterais avoir une information, il y a 3 semaines le juge des enfants a placer mes enfants provisoirement car les éducatrices que je voyais on prétendu que mes enfants n'étais pas soignés et que j'avais des problèmes psychologique, sauf que mon medecin traitant a confirmer que mes enfants aller très bien et ils n'ont pas vu d'autres medecins et je n'ai pas vu de psychologue. Ont elles le droit de dire ça si elles n'ont pas les compétences pour le juger.rnCordialement